

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX

Rendez-vous sur :

<https://eservices.nantesmetropole.fr/dechets/commencer-demande-subsvention-broyeur>

Lors de l'achat collectif d'un broyeur, vérifiez l'adéquation entre les **caractéristiques de vos végétaux** et celles du broyeur, notamment le **diamètre maximal autorisé des branchages**.

Venez vous informer :

Ateliers sur le compostage, sensibilisation et opérations de broyage en déchèteries et dans les communes



ou sur le site internet metropole.nantes.fr

NOUVELLE VAGUE - RCS NANTES B crédits illustrations Nouvelle Vague 339 786 493 - Référence DGIRC : 2023-021760

J'UTILISE MES DÉCHETS VERTS DANS MON JARDIN



NOS DÉCHETS
ONT DE LA
RESSOURCE

LES DÉCHETS VERTS ? QUELS DÉCHETS VERTS ?

POURQUOI RÉUTILISER

ses déchets verts ?

- Pour limiter l'entretien (tonte, mauvaises herbes)
- Pour éviter les allers-retours en déchèteries
- Pour limiter l'arrosage
- Pour éviter l'achat d'engrais ou de désherbant

RAPPEL

Brûler ses déchets verts est strictement interdit*

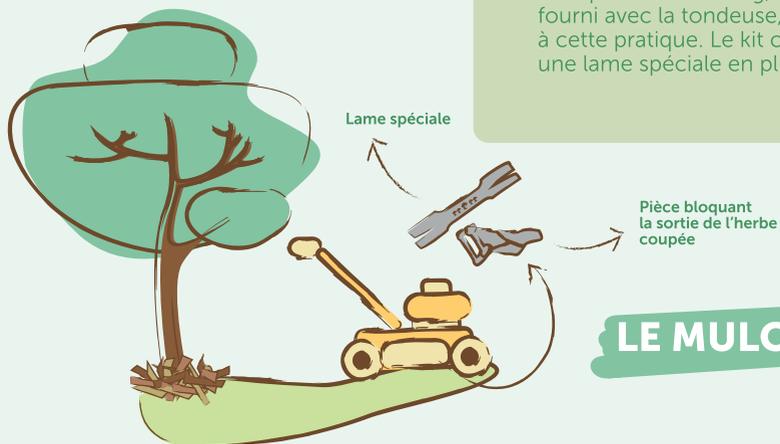
*Article L541-21-1 du code de l'environnement, version II du 29/07/2020

- Tonte du jardin
- Feuilles mortes
- Brindilles
- Tailles de vos haies, arbres et arbustes

QUE FAIRE DE MA TONTE DE PELOUSE ?

Je peux :

- L'utiliser en **paillage**, autour des pieds des **plantations** ou dans mon **potager**. Épaisseur de 5 à 10 cm selon l'usage.
- Utiliser une tondeuse « **mulching** »
Couper et broyer l'herbe et la laisser sur le sol.
Le mulching limite le besoin en arrosage, ralentit la repousse et l'apparition de mauvaises herbes.
En se décomposant, la tonte agit comme un fertilisant naturel.
L'adaptateur mulching, souvent fourni avec la tondeuse, peut suffire à cette pratique. Le kit comprend une lame spéciale en plus.



LE MULCHING

QUE FAIRE DE MES FEUILLES MORTES, BRINDILLES, TAILLES DE HAIES ?

- Je broie les tailles avec un broyeur à végétaux
- J'utilise le broyat ainsi produit et les feuilles mortes en **paillage** et/ou dans mon **composteur**



LE PAILLAGE

Le **paillage** consiste à déposer les déchets verts broyés au sol, dans le potager ou au pied des plantations, pour le nourrir et le protéger.

UNE IDÉE REÇUE

« Le broyat de résineux n'est pas utilisable en compostage. »

Faux : sa décomposition, plus lente, demande simplement de le mélanger avec d'autres essences. Les vertus restent cependant similaires.

LE COMPOSTAGE

Le **compostage** permet de recycler à domicile tous vos déchets alimentaires pour en faire un fertilisant 100 % naturel et ainsi alléger votre poubelle ! Mélanger le broyat de déchets verts avec les apports alimentaires assure un bon équilibre biologique, régule l'humidité et aère la matière.

